

# Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

## Séance du 23 octobre 2015

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 19 octobre 2015
- du Conseil Municipal : 19	Date d'affichage	: 19 octobre 2015
- en exercice : 19		
- qui ont pris part à la délibération : 19		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Iris PONS, Marie-Josèphe REYNAUD, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Franck de PIERREFEU, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY.

Procuration de :

- Monsieur Yohan BLANCHARD à Monsieur Marcel FRECHET
- Madame Raphaële COURTIAL à Madame Marie-Josèphe REYNAUD
- Madame Anne-Marie DELARBRE à Madame Elsa BRUNEL
- Madame Danielle SAGNES à Madame Bernadette TRAVERSIER
- Monsieur Pascal FUOCO à Madame Martine FINIELS
- Monsieur Gilbert GREVE à Madame Isabelle SALLES
- Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC à Monsieur Franck de PIERREFEU
- Monsieur Gérard NONY à Monsieur Gérard GOULLEY

Secrétaire de séance : Madame Bernadette TRAVERSIER

Le vendredi vingt-trois octobre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Bernadette TRAVERSIER.

1 minute de silence pour le décès de Monsieur Yves ROSTAIND, décédé le 27 septembre 2015, conseiller municipal de 2001 à 2008.

Pensées pour les victimes du tragique accident de car en Gironde, un mot de condoléances sera adressé à la Commune où s'est produit celui-ci.

### 2. Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points suivant à l'ordre du jour :

- Modification simplifiée du PLU
- 2ème tranche Rhodacoop

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

### 3. Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 25 septembre 2015

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2015.

Remarque :

- Point n°7 : Convention de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux : « vote 2 contres Madame I.PONS et Monsieur G.GOULLEY)
- Point n°4 : Modification des tarifs communaux : Monsieur Gérard GOULLEY dit que les tarifs des salles sont par séance, il avait compris à l'heure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de réunion du conseil municipal du 25 septembre 2015.

Le conseil municipal en prend acte.

### 4. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision :

- De réviser le loyer du garage de la cure sis 2 rue sous le four comme suit  
Loyer actuel : 262,15 € / an soit 21,85 €/mois ;  
L'indice de référence des loyers (I.R.L.) est celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 dont la variation est de 0,57%  
Nouveau loyer :  $262,15 + 0,57\% = 263,64\text{€} / \text{an soit } 21,97 \text{ €/mois}$

Le conseil municipal en prend acte.

### 5. Création de postes pour le recensement 2016

Les opérations de recensement se dérouleront en janvier et février 2016.

Le recrutement des agents recenseurs est du ressort de la Commune. Il appartient au Conseil Municipal de créer ces postes. Comme lors du dernier recensement, la commune sera divisée en 3 secteurs.

Il est demandé de créer 4 postes d'agents recenseurs.

Monsieur Gérard Goulley indique qu'il a eu un premier contact avec la personne de l'INSSE responsable de notre secteur. Pour ce recensement, il sera demandé aux administrés de répondre principalement sur internet, l'INSEE n'e connaît pas encore le volume, ni le nombre d'heure que cela peut engendrer.

Communication à la population à partir du 05 novembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création de quatre postes d'agents recenseurs.

## **6. Acquisition de la parcelle AZ416 sise rue Boissy d'Anglas**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Roland ESPOSITO met en vente une parcelle (AZ 416) de terrain sise 416 rue Boissy d'Anglas, d'une contenance de 51 m<sup>2</sup>.

La mise en vente est de 3.000 € (trois mille euros) hors frais de notaire.

Madame le Maire indique que cette parcelle ne sera pas un espace pouvant accueillir une construction.

Proposition de Monsieur O. Chastagnaret : nom de la parcelle « Le jardin de Roland »

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle AZ 416 sis 416 rue Boissy d'Anglas appartenant à Monsieur Roland ESPOSITO d'un montant de 3.000,00 € (trois mille euros) hors frais de notaire ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document concernant ce dossier.

## **7. Participation financière pour l'achat de disques de stationnement européen à l'Union Economique de Vernoux**

Madame le Maire rappelle que la Commune a décidé de mettre en place le stationnement en zone bleue à différents points dans le village.

La réalisation des disques européens de stationnement a été réalisé en concertation avec l'Union Economique de Vernoux, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux ainsi que la Commune (logos de chaque structure apposés sur la couverture du disque).

Le montant de cette opération est de 1.380,00 € T.T.C.. L'Union Economique de Vernoux à régler cette facture en totalité, il appartient donc à la Commune de participer financièrement à hauteur d'un tiers de la somme T.T.C. soit un montant de 460,00 € T.T.C..

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de 460,00 € T.T.C., à l'Union Economique de Vernoux.

## **8. Convention de mise à disposition de la bibliothèque municipale, du matériel informatique et du mobilier à l'association « Lire à Vernoux »**

Madame le Maire propose de signer une convention avec l'association « Lire à Vernoux », pour la mise à disposition de la bibliothèque municipale, du matériel informatique ainsi que du mobilier.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an, tacitement renouvelable, elle pourra être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de 2 mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association « Lire à Vernoux », pour la mise à disposition de la bibliothèque municipale, du matériel informatique ainsi que du mobilier.

## **9. Convention avec le Département de l'Ardèche pour l'année scolaire 2015/2016 des spectacles « sorties d'artistes »**

Madame le Maire propose de reconduire le partenariat avec le Département de l'Ardèche pour la mise en place d'activités théâtrales »sorties d'artistes ».

Madame le Maire expose que le choix des enseignants des écoles maternelles publiques et privées de la Commune porte sur 5 représentations du spectacle « L'OURS QUI AVAIT UNE EPEE » par La Compagnie Lardenois, et pour les écoles primaires publiques et privées de la Commune le spectacle « CHOSES ET AUTRES » par la Compagnie Haut les Mains avec 2 représentations.

Madame le Maire précise que le montant de l'action pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 5.340,000, réparti de la manière suivante :

- 1.900,00 € pris en charge par le Département,
- 3.440,00 € pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- la participation de la Commune à l'opération « sorties d'artistes » au titre de l'année scolaire 2015/2016,
  - le paiement de la somme de trois mille quatre cent quarante euros (3.440,00 €),
- madame le Maire à signer tout document permettant de mener à bien cette action.

## 10. Convention d'occupation privative du domaine public avec la Société INFRACOS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par convention en date du 07 mars 2001, la Commune a autorisé SFR à exploité un site dans les emprises de l'église de Vernoux. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015.

La société INFRACOS (société de gestion du patrimoine de Bouygues Telecom et SFR) propose de renouveler celle-ci.

Au vu des nombreux échanges quant au déménagement de cette antenne relais, Madame le Maire propose de signer une convention avec cette société pour une durée limitée à un an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec la Société INFRACOS, pour une durée limitée à un an.

## 11. Subventions diverses

Madame le maire donne la parole à Monsieur Marcel FRECHET.

En complément des subventions votées, Monsieur Marcel FRECHET présente au conseil municipal, de nouvelles propositions de subventions aux associations formulées par la commission compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- adopte les subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

	Vote 2014	Vote 2015
UNSS	700,00 €	700,00 €
USEP	1.830,00 €	1.050,00 €
Présentation de Marie	1.050,00 €	860,00 €
Ecole maternelle publique	-	680,00 €
OTSC	-	500,00 €
<b>Total subventions</b>	<b>3.580,00 €</b>	<b>3.790,00 €</b>

## 12. Modification simplifiée du PLU

Madame le Maire expose qu'elle a été sollicité par une entreprise de Vernoux, pour un projet d'agrandissement. Une réunion de concertation avec des élus, la DDT ainsi que l'entreprise a permis de visualiser ce projet. Afin de pouvoir réaliser celui-ci, une modification simplifiée du PLU devra être faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'agrandissement et autorise la procédure de modification simplifiée du PLU concernant cette zone.

## 13. 2ème tranche Rhodacoop

Madame le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Vernoux souhaite acquérir une partie de la parcelle AY 305, sises Fromentières (entre le Centre d'Incendie et de Secours et le bâtiment de Rhodacoop), d'une contenance totale de 2.071 m<sup>2</sup>, afin de réaliser un projet de construction dans le secteur tertiaire.

Madame le Maire demande à l'assemblée de donner un accord de principe sur cette proposition. Elle stipule que les modalités et le prix de vente sera à définir selon la possibilité de réaliser leur futur projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un accord de principe à la Communauté de Communes pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AY 305, sise Fromentières.

### Questions / informations diverses :

- Monsieur F. de Pierrefeu souhaiterait qu'un débat ait lieu en décembre sur l'orientation budgétaire.
- La Commission Départementale a eue lieu, le Préfet a communiqué la carte des rapprochements des EPCI. Prendre une délibération de prononciation au prochain conseil municipal. Pour information, la Commune de Silhac a donné un avis favorable au rapprochement vers la CAPCA.
- La famille d'origine Arméniennes a trouvé un nouveau logement à la Cure, appartement du Prêtre.

Levée de séance à 22h05.